



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



Royaume du Maroc

Chambre des Représentants - Chambre des Conseillers



NATIONS UNIES  
DROITS DE L'HOMME  
HAUT-COMMISSARIAT

## Traduire les engagements internationaux en matière de droits de l'homme en réalités nationales : La contribution des parlements aux travaux du Conseil des droits de l'homme de l'ONU

Séminaire à l'intention des parlements d'Afrique organisé conjointement par le Parlement du Royaume du Maroc et l'Union interparlementaire, en partenariat avec la Délégation interministérielle aux droits de l'homme du Maroc, le Conseil national des droits de l'homme du Maroc et en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

**29-30 septembre 2014, Parlement du Royaume du Maroc (Rabat)**

### INFORMATIONS GENERALES

#### 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU SEMINAIRE

Les parlements et le Conseil des droits de l'homme de l'ONU sont des partenaires incontournables. Sans action parlementaire – qu'il s'agisse d'adopter des lois ou de contrôler l'action du gouvernement, rares seraient les recommandations de l'Examen périodique universel (EPU), le mécanisme d'examen par le Conseil de la situation des droits de l'homme dans tous les Etats Membres de l'ONU, qui seraient suivies d'effet. Le mandat confié aux parlements de légiférer et de contrôler l'action gouvernementale est capital pour la mise en œuvre des recommandations découlant de l'EPU.

Ces dernières années, l'UIP a fait une priorité de sensibiliser les parlements au travail du Conseil et à son examen périodique universel, et de les informer sur la contribution qu'ils peuvent y apporter. L'UIP informe donc systématiquement les parlements lorsque leur pays doit faire l'objet de l'EPU. Elle organise en outre des ateliers de renforcement des capacités à l'intention des parlementaires, afin de les informer sur l'Examen périodique universel et sur le rôle qu'ils peuvent jouer dans cet examen. Il ressort d'une étude qu'elle a menée récemment que nombre de parlements n'ont toujours qu'une connaissance limitée du travail du Conseil et de l'EPU. Les choses sont néanmoins en train de changer et les parlements sont désormais de plus en plus nombreux à s'intéresser activement au travail du Conseil.

Le 29 mai 2013, avec le concours du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et de l'UIP, le Conseil des droits de l'homme a organisé, à Genève, une réunion-débat sur la contribution des parlements à la promotion des droits de l'homme à l'échelon national et au travail du Conseil. Les participants sont convenus que les parlements avaient un rôle essentiel à jouer pour garantir le respect des droits de l'homme au plan interne et qu'eux-mêmes et le Conseil des droits de l'homme avaient fort à gagner à renforcer leur coopération.

Forts de ce constat, ils ont estimé qu'il fallait :

- continuer à sensibiliser les parlementaires à l'existence du Conseil des droits de l'homme et à son mécanisme d'Examen périodique Universel, ainsi qu'à la nécessité de s'impliquer pleinement dans son travail;
- encourager les parlementaires à s'impliquer davantage dans les trois étapes de l'EPU; et
- promouvoir l'adoption, par le Conseil des droits de l'homme, de mesures concrètes pour instaurer un dialogue avec les parlements et prendre en compte leur action.

Lors de sa 26<sup>ème</sup> session, le 27 juin 2014, le Conseil des droits de l'homme a adopté une résolution<sup>1</sup> entérinant la nécessité d'associer les parlements à ses travaux et de pouvoir bénéficier de leur contribution à la promotion des droits de l'homme.

<sup>1</sup> A/HRC/26/L.21 <http://www.ipu.org/Un-f/a-hrc-26-L21.pdf>

Le séminaire régional de Rabat vise à informer les participants du fonctionnement du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et à appeler leur attention sur l'importance de s'y impliquer davantage. Il s'agira d'identifier les bonnes pratiques parlementaires en matière de collaboration avec le Conseil et de promotion des droits de l'homme en général, notamment grâce à un dialogue réel avec les autres parties prenantes, telles que les institutions nationales des droits de l'homme et la société civile.

Le séminaire régional de Rabat a pour objectifs spécifiques :

- d'informer les parlementaires du fonctionnement du Conseil des droits de l'homme et de son examen périodique universel, de les inciter à s'y impliquer en tant que garants des droits de l'homme et à en assurer la promotion;
- de mettre en exergue le rôle que doivent jouer les parlements dans la protection des droits de l'homme au niveau national;
- de réfléchir au cadre ainsi qu'aux meilleures méthodes et stratégies d'appui des parlements aux travaux du CDH avec le soutien de l'Union interparlementaire;
- d'échanger sur les bonnes pratiques en matière d'implication des parlementaires dans les sessions du CDH et du processus de l'EPU;
- de définir un cadre approprié pour la coopération entre les différentes parties prenantes – exécutif, institutions nationales des droits de l'homme, société civile et parlements afin de maximiser la contribution de ces derniers à la promotion des droits de l'homme.

## 2. LIEU ET DATE

Le séminaire se déroulera au siège du Parlement du Royaume du Maroc le **29 et 30 septembre 2014**

## 3. PARLEMENTS INVITÉS

Le séminaire est ouvert à tous les parlements africains (voir la liste des pays invités)<sup>2</sup>. Des représentants des institutions nationales africaines des droits de l'homme, de la société civile marocaine et africaine, et des organisations internationales présentes au Maroc seront également conviés à cette rencontre.

## 4. INSCRIPTION

Les délégations sont invitées à remplir le formulaire d'inscription ci-joint et à le renvoyer, le **20 septembre 2014 au plus tard**, aux adresses électroniques ou postales suivantes :

		<b>Avec copie à :</b>	
<b>M. Abdelillah HMIDOUCHE</b> Délégation interministérielle aux droits de l'homme du Maroc Tél. : + 212 5 37 27 04 82 Mobile : + 212 6 61 25 71 18 Courriel : <a href="mailto:hmidouche@didh.gov.ma">hmidouche@didh.gov.ma</a>		<b>M. Akiyo AFOUDA</b> Union interparlementaire 5, Chemin du Pommier 1218 Grand-Saconnex Genève (Suisse) Tél. : + 41 22 919 41 23 Fax : + 41 22 919 41 60 Courriel : <a href="mailto:aa@ipu.org">aa@ipu.org</a> / <a href="mailto:postbox@ipu.org">postbox@ipu.org</a>	
<b>Mme Fatine AOUAB</b> Tél. : + 212 5 37 27 04 80 Mobile : + 212 6 61 22 88 41 Courriel : <a href="mailto:aouab@didh.gov.ma">aouab@didh.gov.ma</a>			

## 5. LISTE DES DÉLÉGUÉS

Une liste provisoire des participants sera établie sur la base des confirmations reçues par le Secrétariat de l'UIP à la fin du mois de juillet 2014. Pour des raisons techniques, il ne sera pas possible de fournir une liste révisée lors du séminaire. Une liste définitive sera toutefois préparée et envoyée aux participants avec les conclusions du séminaire au lendemain des travaux. Ces documents seront également mis à disposition sur le site web de l'UIP.

<sup>2</sup> Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Botswana, Cabo Verde, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe

## **6. DÉROULEMENT DU SEMINAIRE**

---

Le séminaire se déroulera en séances plénières. Chaque séance est composée de présentations d'une dizaine de minutes chacune suivies d'un débat auquel les délégués pourront apporter de brèves contributions. Le débat étant de nature informelle, il ne sera pas établi de liste d'orateurs à l'avance. Un modérateur sera chargé de présider les débats et de décider de l'ordre de présentation des interventions et des questions conformément à l'ordre du jour définitif.

## **7. LANGUES**

---

Les langues de travail de la réunion seront l'anglais, le français et l'arabe. L'interprétation sera assurée dans ces trois langues.

## **8. REPAS**

---

Des pauses café et déjeuners seront proposées par les organisateurs dans des salles aménagées à cet effet à proximité de la salle de la réunion.

## **9. HÉBERGEMENT ET RÉSERVATIONS**

---

Chaque parlement prend en charge ses délégués.

Il a été procédé à des pré-réservations dans l'hôtel indiqué ci-dessous afin de garantir des chambres aux délégués et de faciliter les déplacements lors des travaux du séminaire. Les délégations sont priées de prendre contact directement avec l'établissement hôtelier pour confirmer leur réservation, avec copie à l'UIP et à la Délégation interministérielle aux droits de l'homme, en précisant le nombre de chambres désiré et les dates exactes d'arrivée et de départ.

### **Hotel La Tour Hassan Palace**

26 Rue Chellah B.P. 14

Rabat, Maroc

Tél.: + 212 5 37 23 90 00

Fax: + 212 5 37 73 18 66

Courriel: [reservation@latourhassan.com](mailto:reservation@latourhassan.com); [a.ritab@latourhassan.com](mailto:a.ritab@latourhassan.com); [n.zenati@latourhassan.com](mailto:n.zenati@latourhassan.com)

## **10. ARRIVÉE, DÉPART ET TRANSPORT**

---

Afin de pouvoir être accueillis dans les meilleures conditions à leur arrivée, les participants sont priés d'indiquer sur le formulaire de réservation de chambre d'hôtel le détail de leur arrivée et de leur départ (dates, numéros de vols, heures).

Un service d'accueil et d'accompagnement sera mis à la disposition des participants à l'aéroport, à l'arrivée et au départ. Ce service assurera les transferts de l'aéroport à l'hôtel La Tour Hassan Palace.

## **11. BUREAU D'INSCRIPTION ET D'INFORMATION**

---

Un bureau d'inscription et d'information sera mis à la disposition des participants sur les lieux de la réunion. Il sera installé dans une salle aménagée pour l'occasion à l'Hôtel La Tour Hassan est sera ouvert de 8 heures à 18 heures dès le 25 Septembre

Les participants sont priés de s'inscrire (nom, prénom, fonction et adresse électronique) auprès de ce bureau dès leur arrivée à l'hôtel. Celui-ci leur remettra leur badge, ainsi que toutes les informations concernant le séminaire. Il leur transmettra les messages qui leur seront adressés lors du séminaire.

## **12. ASSISTANCE MÉDICALE**

---

Une assistance médicale d'urgence sera à disposition 24 heures sur 24 sur les lieux de la réunion.

## **13. SÉCURITÉ**

---

Les autorités nationales prendront toutes les dispositions requises pour assurer la sécurité personnelle des participants. Ces derniers sont donc priés de porter, durant les travaux du séminaire et lors de toutes les réceptions correspondantes, le badge qui leur aura été remis à l'inscription.

## 14. CONDITIONS CLIMATIQUES

---

Au mois de septembre, les températures varient entre 26 et 28°C le jour, et 15 et 17 °C la nuit.

## 15. AUTRES SERVICES ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

---

### MONNAIE

La monnaie nationale est le dirham (1 dollar américain = 8,22 dirhams marocains)

### TRANSPORTS

La ville de Rabat est desservie par le tramway, le bus et les taxis.

### TELEPHONES UTILES

Délégation interministérielle aux droits de l'homme :	+212 5 37 27 04 04 /05/06
Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération :	+212 5 37 76 11 25/23/ 24
Conseil national des droits de l'homme :	+212 537 72 22 07
Chambre des Représentants :	+212 5 37 67 96/03/04
Chambre des Conseillers :	+212 5 37 20 47 03
Hôtel HASSAN :	+212 5372-39000

### NUMEROS D'URGENCE

Police :	190
Pompiers/ambulance :	150

### ÉLECTRICITÉ

Au Maroc, la tension électrique est de 220V.

## 16. DEMANDES D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

---

Les participants sont priés d'adresser leurs demandes d'informations complémentaires à :

<p><b>M. Abdelillah HMIDOUCHE</b> Délégation interministérielle aux droits de l'homme du Maroc Tél. : + 212 5 37 27 04 82 Mobile : + 212 6 61 25 71 18 Courriel : <a href="mailto:hmidouche@didh.gov.ma">hmidouche@didh.gov.ma</a></p> <p><b>Mme Fatine AOUAB</b> Tél. : + 212 5 37 27 04 80 Mobile : + 212 6 61 22 88 41 Courriel : <a href="mailto:aouab@didh.gov.ma">aouab@didh.gov.ma</a></p>	<p><b>M. Akiyo AFOUDA</b> Union interparlementaire 5, Chemin du Pommier 1218 Grand-Saconnex Genève (Suisse) Tél. : + 41 22 919 41 23 Fax : + 41 22 919 41 60 Courriel : <a href="mailto:aa@ipu.org">aa@ipu.org</a> / <a href="mailto:postbox@ipu.org">postbox@ipu.org</a></p>
---	---